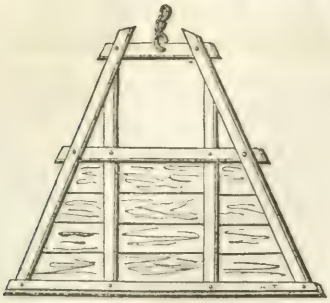
Fig. 308.



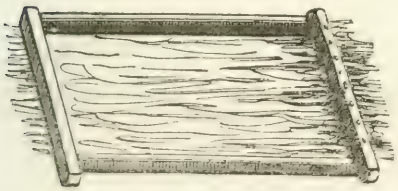
Enfin, si le sol est très-compacte, de manière que le moindre tassement dût être pernicieux, on se servira d'une herse en bois très-légère, et qu'on promène les dents inclinées en arrière (*fig.* 309). Dans les semences très-

Fig. 309.



fines, comme la gaude, la navette, il est à craindre que ce hersage n'enterre trop profondément : on se sert dans ce cas d'une traverse en bois, sur laquelle on fixe des branchages (*fig.* 310). On nomme cet instrument *herse*

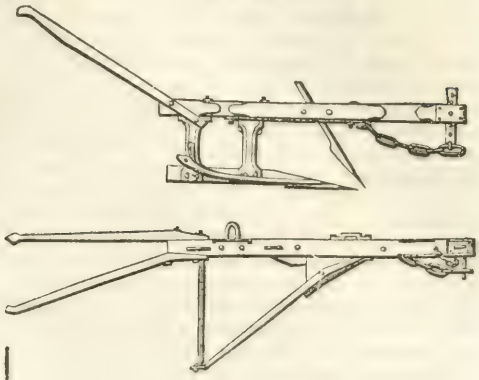
Fig. 310.



*milanaise* parce qu'on s'en sert en Italie pour recouvrir les semences de prairies naturelles.

*Pour les semences qui demandent à être enterrées à une plus grande profondeur*, on se sert de la *herse à dents de fer* qu'on fait tirer les dents inclinées en avant, de l'extirpateur et de la rite. Le premier de ces instrumens est employé avec avantage toutes les fois qu'on a procuré au sol un ameublissement suffisant et que le labour est récent. — Si le sol est couvert de mottes dures, elles enlèvent la herse qui ne remplit plus son office ; si le labour est ancien et qu'il y ait une croûte superficielle, la herse ne mord pas. Dans ces cas, on se sert avec avantage de *l'extirpateur*. Ce dernier instrument est même employé à Roville et à Grignon pour suppléer au labour qui suit quelques récoltes sarclées. Après l'extraction de la récolte on sème sous labour et on enfouit à l'extirpateur. Cette méthode convient aux céréales qui n'exigent pas une terre remuée à une grande profondeur. — La *rite* (*fig.* 311) est un instrument malheureusement trop peu connu et usité seulement dans quelques

Fig. 311.



cantons de la Lorraine. Elle remplace avantageusement l'extirpateur toutes les fois que le sol est trop humide pour en permettre l'emploi. Ce n'est autre chose qu'une charrue ordinaire dont on a retranché le versoir, et à laquelle on ajoute une tige en fer, dirigée horizontalement dans le plan du soc dont elle continue la courbe latérale.

Lorsqu'on a semé à la volée, il convient que l'instrument qui enfouit la semence marche en travers de la direction qu'a prise la marche du hersage ou du labourage précédent. Lorsqu'on a semé en ligne, il faut, au contraire, que l'instrument qui recouvre marche dans le sens des rangées, afin qu'il n'en dérange pas le parallélisme. Ce serait, d'ailleurs, une erreur que de croire qu'il y a économie à employer un instrument conduit par un cheval, pour exécuter cette opération dans une culture par rangées. En effet, supposons qu'on emploie la herse : tout l'espace compris entre chaque rangée sera herse inutilement ; car, à la rigueur, il n'est pas indispensable que l'instrument exerce son action ailleurs que dans la place où se trouvent les semences. Un hersage, exécuté avec soin, coûte 3 francs par hectare. Or, comme dans le cas dont il s'agit deux femmes, armées de râteaux, peuvent recouvrir de terre meuble les lignes tracées sur une égale superficie, il résulte de l'emploi de ces dernières une économie de 1 fr. 50 cent. par hectare si on les paie à raison de 75 cent. par jour ; et le travail est fait avec beaucoup plus de soin et de perfection. ANTOINE, de Roville.

SECTION II. — *Des plantations et repiquages.*

Nous ne parlerons ici de ces opérations que dans leurs rapports avec la culture rurale : ce qui concerne les plantations d'arbres forestiers, de clôtures, de vignes, etc., trouve sa place dans d'autres chapitres de cet ouvrage.

Ce que nous avons à dire peut se classer sous trois articles principaux : *préparation du terrain, — choix du plant, — exécution.*

ART. 1er. — *Préparation du terrain.*

Lorsqu'on sème en pépinière une plante